



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1295

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 25 septembre 2023, le Règlement numéro 1295 modifiant la limite de vitesse sur une partie de l'avenue de la Fabrique.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1295 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 26^e jour du mois de septembre deux mille vingt-trois.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate